Cour
FRC
1904

CONFÉRENCE

ENTRE

LE Frere PANCRACE, Capucin; le Docteur HOTH-MAN, Miniſtre Proteſtant, & Me ROBINO, Avocat au Parlement de Paris;

SUR LA QUESTION:

Eſt-il avantageux à la France de donner l'état civil aux Proteſtants?

CONSIDÉRÉE

Par rapport à la Religion, à la tranquillité de l'Etat & à l'intérêt politique.

.... Mes yeux ont vu du ſein de la pouſſiere
Ce fantôme effrayant lever ſa tête altiere,
Se placer ſur le Trône, inſulter aux mortels,
Et d'un pied dédaigneux renverſer les autels, HENRIADE.

A FRIBOURG.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

CONFÉRENCE

ENTRE

LE Frere PANCRACE, Capucin, le Docteur HOTH-MAN, Miniſtre Proteſtant, & Mᵉ. ROBINO, Avocat au Parlement de Paris.

PREMIERE RÉFLEXION

Par rapport à la Religion.

Mᵉ ROBINO.

JE ne ſuis point profond Théologien, mais je tiens à la Religion de mes peres: ne me demandez pas pourquoi! Je vous répondrois, il en faut une; l'étude des loix que je défends par profeſſion, cimente ma foi, par le rapport qu'elles ont avec la Religion conſidérée comme baſe fondamentale de tout gouvernement: le monarchique, à cet égard, me paroît celui de tous qui eſt le

moins ſuſceptible de *tolérantiſme*; l'autorité ne réſide que dans le Prince, & par conſéquent ſon opinion doit être dominante comme ſa volonté; l'indifférence en matiere de croyance religieuſe ne peut trouver place que dans une République; un Citoyen qui a des banques ouvertes dans toutes les parties du globe, un Savant qui ne connoît que les loix & le mérite de les défendre, un Armateur qui couvre de ſes voiles l'Océan & la Méditerranée, ne ſongent gueres à troubler le repos de la patrie & à perdre leur fortune, pour ſoutenir & défendre des queſtions théologiques.

Depuis la révocation de l'Edit de Nantes, la Religion catholique a-t-elle été plus reſpectée en France? L'eſprit philoſophique qui s'eſt introduit dans toutes les claſſes des citoyens, n'a-t-il pas cauſé mille fois plus de ravage que le Proteſtantiſme? L'orgueil des ſciences n'a-t-il pas remplacé la modeſtie religieuſe? & en célébrant notre ſiecle comme un ſiecle de lumieres, ne devons-nous pas avouer qu'il n'y en eut jamais de plus léger & de plus verſatile quant aux opinions, ni de plus corrompu quant aux mœurs? La France en rappellant les Proteſtans, dans un moment où l'incrédulité ſemble triompher, va peut-être lui porter le coup le plus victorieux; la Religion chrétienne va reprendre tous ſes droits; les Catholiques vont mettre bas les préjugés du reſpect humain, pour ſe montrer zélés obſervateurs de leurs devoirs religieux; les Proteſtans, de leur côté, n'oublieront rien pour exercer la pureté de leur morale, & cette émulation réciproque fera diſparoître ce goût d'impiété qui commençoit déjà à miner ſourdement & à ébranler les colonnes de l'Etat: ce rappel ne peut donc qu'intéreſſer les Catholiques avantageuſement; il procurera à leur Egliſe militante un renfort d'athletes d'autant plus fervens, qu'ils auront plus d'intérêt à le paroître.

Le Frere PANCRACE.

Convenez, Me. Robino, que votre façon de penſer ſent un peu l'eſprit de corps: vous préconiſez ce rappel du côté de l'Etat, ſans vous donner la peine de réfléchir combien l'Egliſe catholique doit en gémir du côté de

ſon autorité. Depuis le grand Clovis, c'eſt-à-dire, depuis l'époque de l'entrée de la Religion chrétienne en France, cette autorité eccléſiaſtique s'eſt toujours ſoutenue ; elle s'eſt toujours montrée l'appui du Trône & la protectrice des loix du Royaume : il eſt certain pourtant que cette Egliſe, en vertu de ſa miſſion, n'a reçu aucun pouvoir dans l'ordre civil ; mais il n'en eſt pas moins certain qu'elle a droit d'implorer la protection du Souverain contre tout ce qui peut porter atteinte au vrai culte qu'il profeſſe lui-même (1). Tous les Juriſconſultes ſont d'accord ſur ce point : « le Clergé & la » Magiſtrature, dit un célebre Magiſtrat de nos jours, » doivent ſe réunir par un heureux accord pour écarter » des atteintes que des maximes impies voudroient » porter au Trône & à l'Autel ; les Magiſtrats en faiſant » reſpecter nos ſaintes Ecritures, nos Dogmes ſacrés, » nos ſaints Myſteres ; les Miniſtres de l'Egliſe en inſ- » truiſant les Fideles, en faiſant reſpecter l'autorité des » loix, en entretenant les peuples dans la ſoumiſſion » qu'ils doivent à leur Souverain ». D'après l'idée que vous avez vous même de la corruption de notre ſiecle, comment pouvez-vous croire que le rappel d'un grand nombre d'hérétiques procurera la paix dans l'Egliſe ? Ah ! *Me. Robino*, à coup ſûr, vous n'êtes point Catholique ; depuis quand les abus corrigés par d'autres abus encore plus grands ont-ils procuré l'ordre & l'harmonie dans la ſociété ? Ouvrez l'Hiſtoire & voyez qu'elle a été la conduite de l'Egliſe depuis qu'elle compte des Princes au nombre de ſes enfans. Le Concile de Nicée condamne *Arius* & ſes deux Sectateurs ; auſſi-tôt l'Empereur Conſtantin les exile & fait brûler les écrits d'Arius : le Concile de Conſtantinople réclame les Egliſes dont les Hérétiques s'étoient emparés ; auſſi-tôt l'Empereur Théodoſe lance un Edit conforme à ce décret, & toutes ces Egliſes rentrent au pouvoir des Evêques unis de communion avec ceux du Concile : le Concile d'Epheſe dépoſe

---

[1] Réquiſitoire de M. Séguier, du 7 Septembre 1775.

Neſtorius & proſcrit ſa Doctrine ; auſſi-tôt Théodoſe le jeune condamne l'Héréſiarque à l'exil, confiſque ſes biens, & déclare ſes partiſans indignes de l'Epiſcopat.

Liſez, dans *Euſebe*, *Sozomene*, *Socrate* & *dans le Code Romain*, les différens Edits que les Empéreurs ont portés contre les Schiſmatiques & Hérétiques, vous verrez qu'ils mettoient tous l'héréſie au rang des crimes d'Etat, parce qu'ils regardoient l'injure faite à la Religion comme un tort fait au bien général de la ſociété (1). *Volumus eſſe publicum crimen, quia quod in Religione divinâ committitur, in omnium fertur injuriam.*

Le Docteur HOTH-MAN.

L'intolérance, Monſieur, n'a point de motif raiſonnable qui puiſſe l'excuſer ; lorſqu'une Religion ne renferme rien qui favoriſe le crime, ou qui porte au déréglement des mœurs, à quoi bon, je vous prie, voudroit-on empêcher ceux qui y ſont attachés, de ſuivre la route qu'ils jugent la plus sûre ? Qu'eſt-ce qui peut la proſcrire cette Religion, ſi elle eſt bonne ? & de quel droit encore l'entreprendroit-on, ſi elle eſt fauſſe ? Nul homme n'a ni droit ni raiſon valable d'empêcher l'exercice libre de la conſcience, & tout commerce entre Dieu & l'homme doit être entiérement volontaire. Je conviens avec vous, Meſſieurs, qu'il faut ſe ſoumettre à la diſcipline eccléſiaſtique de la ſociété dont on eſt membre ; mais la Société eccléſiaſtique ne doit point forcer les conſciences ; & l'on peut même changer de Religion, ſans que perſonne ait droit de s'en formaliſer. S'il y a quelqu'un qui prétend qu'il n'exiſte point de droit commun entre lui & tous les autres hommes, de quelques religions qu'ils ſoient lorſqu'ils ne ſont pas de la ſienne, qu'il ſache que ſous l'ombre de la piété & du zele, il renverſe manifeſtement toutes les vertus d'où dépend la conſervation du genre humain, & qu'il ſe montre auſſi impie envers Dieu que coupable envers

(1) Cod. Theod. lib, 40, tit. de Hæreticis.

le prochain, puiſque ſans droit ni raiſon, il détruit par-là la parenté établie entre les hommes par la loi naturelle & par la Providence divine. Je ne combattrai point Frere Pancrace, toutes les citations de vos Conciles écuméniques, attendu que j'ai l'honneur d'en faire très-peu de cas, elles ne tendent effectivement qu'à prouver ce qui paroît fort naturel dans l'ordre des ſociétés humaines; ſavoir, que d'une Compagnie imbue des mêmes opinions, il doit en réſulter les mêmes déciſions.

Le Frere PANCRACE.

Vous voyez bien, Me Robino, que le *Docteur*, tout en prêchant le tolérantiſme, eſt l'ennemi juré de notre Egliſe; quand vous me dites que depuis la révocation de l'Edit de Nantes, l'eſprit philoſophique a fait plus de tort à la Religion dominante que le Proteſtantiſme, avouez que vous ne réfléchiſſez pas: en effet, à quoi ſe bornent tous les ſyſtêmes abſurdes de l'incrédulité? A faire des libertins iſolés, dont les opinions toujours différentes ne peuvent porter coup ni à l'Egliſe ni à l'Etat; il n'en eſt pas de même du Proteſtantiſme qui forme un corps, dont l'eſprit de liberté & d'entêtement enfante le trouble & la diſcorde; en l'admettant en France, c'eſt donc élever autel contre autel, & placer l'idole de *Dagon* devant l'arche? en vain s'efforce-t-on de perſuader que la haine des Proteſtans pour la Religion catholique ne vient que des perſécutions qu'ils ont ſouffertes, & qu'ils attribuent (quoiqu'injuſtement) au Clergé; il ſuffit d'ouvrir l'Hiſtoire, & l'on verra bientôt toutes les manœuvres qu'ils ont miſes en uſage pour accréditer leur Secte, avant même qu'il fût queſtion de la révocation de l'Edit de Nantes; l'on verra comme ils ont cherché à pervertir les Catholiques, en s'oppoſant au zele des Paſteurs, en ridiculiſant le Clergé & le Souverain même. Oui, M. le Docteur, il eſt naturel d'accorder à la conſcience des hommes la liberté que vous préconiſez; mais c'eſt quand ces hommes ſont de bonne foi, & que leur conſcience n'eſt point volontairement erronée: alors il eſt de la charité de les

rapprocher de nous, pour détruire ce mur de séparation par la force de la *douceur*, de l'*instruction* & de l'*exemple*; mais si ces hommes, entichés de leurs erreurs ont à leurs têtes des Ministres tels que vous, M. le Docteur, qui, par leur érudition, ont le talent d'éteindre la lumiere que nous voudrions leur communiquer, n'est-il pas vrai que toute communication alors devient aussi dangereuse qu'inutile à leur conversion.

Me. ROBINO.

Permettez, Frere Pancrace : je connois comme vous tous les reproches que l'on peut faire à la conduite passée des anciens Protestans ; mais aujourd'hui aucuns de ces fanatiques n'existent, & leurs Docteurs eux-mêmes conviennent que la différence de leur Eglise à la nôtre, est toute à notre avantage. . D'ailleurs quelle indifférence pour la Religion ne remarque-t-on pas parmi eux ? Les uns sont Sociniens, les autres sont partisans de la Religion narutelle, plusieurs donnent dans un pyrronisme qui les tient dans une telle apathie en fait de croyance, que le moindre intérêt les rameneroit à la vérité. . . . . Qu'on leur accorde donc l'exercice public de leur Religion, & vous verrez cesser leur antipathie pour le Clergé, & avec elle cette division qui fait la honte du Christianisme.

Le Frere PANCRACE.

Je vous entends, Me Robino ; en rappellant les Protestans à l'état civil, vous regardez comme une suite nécessaire de leur accorder la liberté de leur culte ; la conséquence paroît naturelle ; pesons-en les effets : le but de ce rappel, selon vous, seroit de rapprocher nos freres errans de l'unité de l'Eglise ; mais ne manquez-vous pas ce but en leur accordant des Temples, des Prêches, des Ministres ? Croyez-vous que ces hommes indifférens seront plus faciles à ramener, lorsque ce culte public les réunira, lorsque leurs Ministres les pénétrant de leur obstination & de leurs sophismes, leur inspireront la force de persévérer qui leur manque, les

éloigneront

éloigneront de nos Egliſes, combattront notre Doctrine, intrigueront dans les familles, fomenteront l'eſprit de parti, & mettront enfin tout en œuvre pour étendre & propager des erreurs qui font leur exiſtence ? En vain objectez-vous, Me Robino, que les nouveaux Proteſtans rentreroient en France avec des ſentimens plus pacifiques ; j'en prends à témoin le Docteur Hoth-man : qu'il diſe lui-même ſi je m'égare dans de faux principes, quand je vois S. Paul recommander à ſon Diſciple d'éviter l'Hérétique qui auroit réſiſté à une premiere & ſeconde correction (1), ordonner aux Corinthiens de ſe ſéparer de l'inceſtueux qui les avoit ſcandaliſés (2). Quand je vois l'Egliſe catholique ſe ſéparer de la communion des *Marcionites*, des *Ariens*, des *Neſtoriens*, &c..... puis-je croire que les Hérétiques proteſtans méritent plus d'égards, eux qui ſe font un devoir de blaſphémer ſans ceſſe contre nos plus ſaints myſteres, de ridiculiſer nos dogmes & nos cérémonies, & de nous accuſer d'idolâtrie.

Le Docteur HOTH-MAN.

Votre intolérance, Frere Pancrace, que vous appuyez ſur votre Religion, n'eſt nullement celle du Chriſtianiſme : votre Légiſlateur & le nôtre, J. C. enfin nous a prêché la même morale & les mêmes moyens de ſalut : vous prétendez les poſſéder ſeul ces moyens ; & nous, nous croyons en faire uſage auſſi-bien que vous : vous vous vous efforcez de nous imputer des abus que nous condamnons nous-mêmes ; je pourrois en reprocher de plus cruels encore à nos freres les Catholiques ; mais qui connoîtra l'entêtement de l'eſprit humain, ſaura apprécier à leur juſte valeur les préjugés qui font agir deux ſociétés combattues par la diverſité d'opinions, quand quelques reſſorts ſecrets d'ambition & d'intérêts les mettent en oppoſition : vous me citez ici Paul, je

(1) Hæreticum hominem, poſt unam & ſecundam correctionem devita, tom. 3, verſ. 10.

(2) I. Cor. 5.

le révere autant que vous ; mais auroit-il été Apôtre, ſi les premiers Diſciples de la Religion chrétienne avoient été intolérans ? N'auroit-il pas péri ſous les coups des vengeurs d'*Etienne* ? Non, Frere Pancrace, non, votre Religion eſt plus modérée ; & ſi Paul défendoit à ſon Diſciple la fréquentation avec les Hérétiques, c'eſt qu'il n'étoit point Apôtre d'une Religion dominante, mais Membre d'une Egliſe naiſſante, je le prouve : ſuppoſons qu'un Prince, pour rendre ſervice à une Religion ſainte & raiſonnable, veuille arrêter le cours de la ſuperſtition & abolir tout culte impie, ne donnera-t-il pas à l'inſtant le même droit à un Prince d'une Religion oppoſée ? Alors vous approuverez donc les tourmens que les *Turcomans* firent éprouver aux Chrétiens de la Terre-Sainte : vous approuverez donc les *Nérons*, les *Dioclétiens*, & tous ces tyrans qui rejetterent & perſécuterent ſi cruellement le Chriſtianiſme dès ſa naiſſance. En vain, *Frere Pancrace* faites-vous retomber ſur notre croyance des traits dont elle déteſte comme vous l'objet. Notre morale eſt-elle différente de la vôtre ? Non, ne vous trompez pas, notre Religion ne reſpire qu'honnêteté, que modération, qu'humilité, que douceur, qu'humanité, que courage, que fidélité ; & apprenez que la vraie Religion n'a pas plus de droit que les fauſſes, d'employer la force ou l'autorité du Gouvernement civil, pour extirper les autres ſectes, ou pour s'oppoſer à leur établiſſement.

Me Robino.

Votre aſſertion, Docteur, ſent l'enthouſiaſme : c'eſt ſur l'atteinte qu'il porte au bien public, qu'un délit doit ſe meſurer : or toute révolte contre l'autorité civile ou eccléſiaſtique doit être regardé comme un crime ; ſi elle attaque l'état, elle favoriſe l'anarchie : ſi elle attaque la Religion dominante, elle détruit la foi & les mœurs : ce principe eſt clair & raiſonnable : il s'agit donc de ſavoir ſi la guerre que vous déclarez vous-même à l'intolérantiſme, n'embraſſe pas ces deux inconvéniens. Ne diroit-on pas, à vous entendre, qu'on peut être Hérétique de bonne foi ? Pour moi, je n'en crois rien ; car

ſi vous êtes de bonne foi, donc vous êtes dans une ignorance invincible, donc vous n'êtes point formellement Hérétique, puiſque l'héréſie n'eſt autre que l'obſtination dans l'erreur : l'Egliſe catholique, du ſein de laquelle vous vous êtes ſouſtrait, aura toujours ſur la vôtre des droits impreſcriptibles. La vérité ne peut varier, & le Prince même n'a pas le pouvoir de donner une ſanction à l'erreur : tout Catholique vous dira avec Tertulien, au nom de ſon Egliſe : « Proteſtans, de quel droit vous introduiſez-vous dans ma maiſon ? La poſſeſſion eſt à moi. Je poſſede depuis le commencement; je poſſede le premier, & je poſſede ſeul en vertu de mon origine, ſeul comme héritier des Apôtres, ſeul comme dépoſitaire de l'Evangile qu'ils nous ont tranſmis. Vous n'êtes point leurs héritiers, mais leurs ennemis, puiſque vous l'êtes de leur foi (1). »

Le Docteur HOTH-MAN.

En déſirant la tolérance religieuſe, Me. Robino, je ne prétends point troubler le bon ordre, ni trouver mauvais que les Catholiques ſoutiennent leurs droits; la raiſon autant que l'équité me démontre l'obligation où l'on eſt de maintenir la vraie Religion, & de travailler à la propagation de la Foi; j'avouerai même que ſi les inſtitutions religieuſes ſont juſtes, bien fondées, & propres à inſpirer la piété, il faut les défendre ſérieuſement, & de toutes ſes forces; mais les défendre, non pas avec des *dragons*, des *bourreaux*, des *exils*, des *priſons*, mais avec une raiſon ſaine & tranquille, un bon ſens épuré & une ſageſſe ſupérieure, une connoiſſance claire & diſtincte (2). Voilà les uniques moyens (dit Lactance) de produire la conviction : quant à votre queſtion, peut-on être Hérétique de bonne-foi, ſans une ignorance invincible ? Je vous répondrai que nous ne nous regardons pas comme Hérétiques, que nous ne deſirons

(1) Tertul. de præſcript. c. 21, 37.

(2) Lact. lib. V. cap. XIX. mun. 22. Defendenda enim Religio eſt, non occidendo, ſed monendo.

rien tant que de nous rapprocher de l'unité de l'Eglise, que nous regardons notre Religion comme très-chrétienne; que sans les persécutions que le Clergé Catholique nous a suscités, notre société seroit peut-être moins nombreuse, par l'approximation de leur foi avec la nôtre; le Frere Pancrace a tort, quand il paroît redouter la liberté de notre culte, il a sous les yeux l'exemple de la conduite que nous tiendrions. Les Protestans de *Strasbourg* ont leur Temple, leur Prêche, leur Ministre; ceux de *Landau* se servent de la même Eglise, du même Autel, de la même Chaire que les Catholiques; en est-il jamais résulté le moindre trouble? non! Frere Pancrace! votre Religion inexorable sur les erreurs, n'autorise point la proscription des errans, elle ne veut point qu'on fasse tomber le feu du ciel sur les Samaritains.

Le Frere PANCRACE.

Oui! M. le Docteur, la Religion Catholique respire la douceur & la charité, & voilà en quoi elle differe de toute Secte sans mission, telle que la vôtre: l'Eglise n'a jamais troublé les empires où elle s'est établie, elle ne trouble point encore aujourd'hui les Royaumes gouvernés par des Princes Hérétiques, & dans lesquels elle s'est introduite, parce qu'elle a appris de son divin époux à souffrir avec patience, à aimer ses ennemis, & à leur faire du bien; mais elle ne tient cet esprit que de la grace de Jesus-Christ. Maintenant, M. le Docteur, montrez-moi un seul pays où le Protestantisme se soit établi, sans causer des secousses violentes, ou jusqu'à ce qu'il y ait dominé, ou qu'il y ait été étouffé? Examinons la conduite de *Luther*, il enseigne d'abord que c'est un crime de résister au Prince & au Magistrat; mais à peine arbore-t-il l'étendard de la révolte contre l'Eglise, à peine se sent-il soutenu de ses partisans, qu'il change de langage, & déclare (1) " que le Pape est un loup enragé, contre lequel il faut assembler les peuples, sans épargner les Princes qui prennent sa défense, fût-ce

(1) Luth. disput. in anno 1540, quæst. 39.

l'Empereur lui-même „. Suivons Calvin dans ſes démarches, & nous le verrons varier dans ſes principes, ſelon les circonſtances : ſe voit-il pourſuivi comme Hérétique ? il prêche la modération, la tolérance & déclare qu'on ne doit combattre l'erreur, que par le glaive de la parole divine : *Genéve* le reconnoît-elle pour ſon maître ? il fait brûler *Servet*, contraint les Catholiques d'abjurer leur foi (1), & compoſe un traité pour prouver que l'on doit employer l'épée contre les Hérétiques ? *jure gladii Hereticos eſſe coercendos.* Voilà vos fondateurs, M. le Docteur, voilà vos modeles ; pour vous, *Me. Robino*, qui vous tranquilliſez ſur les ſuites d'un rappel ſi funeſte à la vraie Religion, à l'ombre de cette indifférence que vous dites avoir ſuccédé au fanatiſme, redoutez plutôt ce calme trompeur, & conſidérez, en ce moment, le Proteſtantiſme, comme un malade, qui, après avoir épuiſé ſes forces, dans les accès frénétiques d'une fievre brûlante, tombe dans un accablement, qui lui ôte preſque toute ſenſibilité ; voilà cet inſtant de tolérance que vous préconiſez ; mais craignez un nouvel accès, qui ſera peut-être d'autant plus terrible, qu'il ne laiſſera aucun eſpoir de guériſon, Le tort que ce rappel va faire à la Religion dominante, eſt donc évident ; examinons maintenant celui qu'il fera à la tranquillité de l'Etat.

SECOND RAPPORT,

Du rappel des Proteſtans, à la tranquillité de l'Etat.

Le Docteur HOTH-MAN.

Je ſais, Frere Pancrace, que vous avancerez comme principe, qu'*il importe à la tranquillité de l'Etat de régler la forme, la maniere & les cérémonies du culte divin* : mais lorſqu'une Religion ne fait de mal à perſonne, qu'elle n'engage qu'à la pratique de la vertu & des bonnes mœurs, pourquoi le Gouverne-

---

[1] Beze de vitâ Calv.

ment civil ne la tolèreroit-il pas? Prétendra-t-on qu'il faille punir, non les crimes de la Secte, mais la Secte, en tant que Secte, quelqu'innocente qu'elle soit? Non, Frere Pancrace! vous ne tiendriez point un pareil langage, si vous n'aviez intérêt de jetter les esprits foibles dans des craintes chimériques, pour satisfaire votre ambition ou votre avarice : les Egyptiens, dit le fameux Diodore de Sicile (1), voulant affermir leur empire, inventerent diverses sortes de Religions; persuadés que cette difference de sentiments & de culte, seroit comme une barriere qui empêcheroit les peuples de conspirer ensemble contre le Gouvernement (2). L'Empereur *Julien* usa de la même politique; voulant faire ouvrir les Temples, & redresser les Autels du Paganisme, il assembla dans son Palais les Evêques divisés entre eux sur la Religion, avec leurs partisans, & les exhorta „ à mettre fin à leurs dissensions civiles, les assurant que chacun pouvoit, sans rien craindre, suivre la Religion qui lui paroissoit la meilleure : ce qu'il fit (ajoute l'Historien), afin que la liberté de conscience augmentant les divisions, il n'eût point à craindre désormais que le peuple se réunît contre lui ». Que conclure de ces exemples, sinon que le Prince & l'Etat n'auront rien à appréhender des Sectes & des opinions nouvelles, tant qu'ils ne se mêleront pas dans des disputes innocentes, & qu'ils ne favoriseront pas une Secte au préjudice de l'autre.

Me Robino.

Les exemples que vous citez-là, Docteur, sont trop étrangers à la constitution de notre Gouvernement, pour que nous puissions nous rendre aux conséquences que vous en tirez : cette politique de diviser ainsi les peuples entre eux, pouvoit avoir son mérite dans un Gouvernement républicain ou despotique; mais

(1) Diodore de Sicile, Bibliot. hist. lib. I.
[2] Ammiam Marcellin, lib. XXII, cap. V.

dans une Monarchie dont les loix seules sont la base & le soutien de l'Etat, il importe qu'il existe une Religion dominante, dont les maximes soient l'appui & la sanction de ces mêmes loix ; la liberté de conscience ne peut donc porter atteinte à la tranquillité de l'Etat, qui n'admet que deux puissances, la civile & l'ecclésiastique, lesquelles concourent également à l'harmonie de la société.

Frere PANCRACE.

Si la France n'avoit pas encore devant les yeux le tableau effrayant des troubles excités par le Protestantisme, si ce Royaume, aujourd'hui si florissant, pouvoit s'abuser sur les ligues, les intelligences, les associations, que forma cette Secte au dedans & au dehors du Royaume, & qui ébranla le Trône si souvent, depuis le regne de François I., jusqu'à celui de Louis XV : je ne serois point étonné de voir » mettre en problême, *si le rappel des Protestans est avantageux pour la tranquillité de l'Etat?* C'est une maxime reconnue dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, que la même cause, placée dans les mêmes circonstances, doit produire les mêmes effets ». Les protestans paroissent en Allemagne, & aussi-tôt cet empire se divise, le Chef est attaqué, les Autels renversés. Ils passent en Suede, & *Sigismond* est détrôné : ils entrent dansle *Danemarck*, & enlevent la couronne à *Christierne* II, pour la donner à *Frédéric*. *La Suisse* tombe sous leur pouvoir, & le pays des *Grisons* est arrosé de sang pendant plus d'un siecle : *Genêve* se révolte contre son Prince, lui ferme ses portes, chasse les Catholiques, & s'érige en République : l'*Angleterre*, oui l'Angleterre même n'échappe point à leurs coups; à l'ombre d'une liberté chimérique, qui sert toujours de prétexte à leur Religion, ils soulevent le peuple, bannissent la Catholicité, font périr le Souverain sur un échafaud, & élevent le plus affreux despotisme, sur les ruines de l'ancien Gouvernement. Enfin, M. le Docteur, citez-moi pour exemple, *non pas*

les anciens Egyptiens, ni votre Empereur Julien, qui ne peuvent entrer en comparaiſon, mais un ſeul pays où votre prétendue réforme ſe ſoit introduite, ſans y produire des troubles proportionnés à ſes forces ; & ce qui nous touche davantage en ce moment, citez-moi une ſeule Monarchie, que le Proteſtaniſme ait laiſſé ſubſiſter, lorſqu'il eſt parvenu à y dominer (1).

Le Docteur HOTH-MAN.

Tous ces temps d'horreurs ſont paſſés, Frere Pancrace, & la ſituation actuelle de la France ne permet plus de penſer qu'ils puiſſent revenir ; ſi j'allois chercher, comme vous, tout le mal que vos Miſſionnaires ont fait ; ſi je faiſois parler ici les *Incas* ; quelles cruautés de la part des Catholiques, ne nous révéleroient-ils pas ? Les vrais Proteſtans ont déteſté, & déteſteront toujours ces excès monſtrueux, auxquels ſe ſont livrés des ambitieux, des brigands, qui ne ſe ſont déclarés leurs ſectateurs que pour couvrir leurs projets infâmes du voile ſpécieux de leur Religion ; que l'on nous rende l'exiſtence civile que nous avions avant la révocation de l'Edit de Nantes, que l'on nous traite en citoyens, & non en proſcrits, alors vous connoîtrez que les Proteſtans ne ſont pas plus intolérans que les Catholiques ; mais tant que vous nous rejeterez de votre ſein ; tant que vous ne permettrez pas à nos Miniſtres d'inſtruire leurs ouailles, imbus de mauvais principes, pour les ramener à l'eſprit de la Religion qu'ils profeſſent, vous ne devez pas raiſonnablement vous attendre à les voir bons patriotes, & ſujets ſoumis.

Me. ROBINO.

Notre ſiecle eſt pour nous un ſiecle d'humanité, parce que le Prince qui nous gouverne, nous donne en tout l'exemple de cette aimable vertu : en propoſant le rappel des Proteſtans, j'avoue que le Roi conſulte plus ſon cœur que ſon autorité & la tranquillité de ſon Royaume ;

(1) Calvini diſcipuli ubicumque invaluêre Imperia, turbavêre ſpiritum Calvini contumelioſum & inquietum. Grot. op. t. 4, p. 649.

mais

mais il regrete ſes ſujets expatriés, il voudroit étendre ſa protection paternelle ſur deux millions de Proteſtans de ſon Royaume, iſolés au milieu de leurs Concitoyens; il voudroit ſauver leurs alliances des inconvéniens de la clandeſtinité, en leur communiquant l'avantage de la légitimité, leur procurer un état calme & tranquille, qui, mettant leur conſcience à leur aiſe, & leur eſprit en liberté, les rapprochât de leur devoir. Ce plan me paroîtroit facile à exécuter, pourvu que l'on fermât nos Egliſes aux Proteſtans, & qu'on leur permît de ſe marier devant les Tribunaux ſéculiers, d'y cimenter leur union par la force d'un contrat civil, par des témoignages enrégiſtrés.

Le Frere Pancrace.

Eſt-ce bien vous, *Me. Robino*, qui oſez avancer de pareilles abſurdités? De bonne-foi, y penſez-vous? que le Docteur *Hoth-man*, juſtifie ſon rappel par mille ſophiſmes auſſi téméraires que captieux, je n'en ſuis pas ſurpris, l'intérêt nous fait chérir nos erreurs, mais un défenſeur des loix; mais un Catholique, avoir des vues auſſi fauſſes.... à coup-sûr c'eſt ſe manquer à ſoi-même, ou avoir l'eſprit malade; il faut être aveugle, pour ne pas voir que votre projet de rappel eſt contraire au bien de l'Etat, à celui de la Religion, à l'intérêt même des Proteſtans. Avant la révocation de l'Edit de Nantes ils avoient la liberté de ſe marier, & c'eſt préciſément alors qu'ils ſe ſont montrés plus turbulens: aujourd'hui que leurs mariages ſont prohibés, tout eſt tranquille, ſeroit-il, je vous le demande, ſeroit-il du bien de l'Etat de nous expoſer à voir revivre nos anciens troubles?.. Il n'y a pas deux vérités, tout ce qui paroît funeſte aux yeux de la Foi, ne ſauroit paroître avantageux aux yeux du Chrétien: or, une loi qui pour procurer aux Proteſtans certains avantages temporels, leur faciliteroit le moyen de déſobéir impunément au précepte de l'Egliſe, de former des unions illicites, de ſéduire les Catholiques, de perſévérer eux-mêmes dans l'erreur, une telle loi, dis-je, ne ſeroit-elle

pas, aux yeux de la Foi, funeſte au ſalut des Proteſtans ? La bonté du cœur de notre Roi peut le faire gémir ſur le malheureux exil des Proteſtans, lors de la révocation ſi néceſſaire du fatal Edit de Nantes; mais l'humanité de ce Prince généreux ne le fera pas manquer à ſa juſtice, en rappellant au ſein paiſible de ſes fideles ſujets, les deſcendans de leurs plus cruels ennemis; quelques ſoient les modifications de ce rappel, l'idée ſeule en fait frémir, & ne peut ſe ſoutenir que dans l'eſprit & le deſir des ennemis de l'Etat, & de la Couronne. Suppoſons, pour un moment, l'effet & l'exécution de ce grand projet; déjà je vois une foule de Proteſtans expatriés, ſortir de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Allemagne, pour venir ſe joindre à deux millions d'autres, qui, dites-vous, ſont encore dans le Royaume; déjà je vois les premieres Charges de l'Etat remplies, les poſtes éminens occupés par ces nouveaux réhabilités; déjà je vois leur culte public inſulter au nôtre avec impunité, le nombre de leurs proſélytes augmenter par la fécondité de leurs mariages, des loix nouvelles donner une ſanction à leurs entrepriſes; déjà je les entends impoſer ſilence au Clergé, ridiculiſer ſes déciſions; déjà je les vois s'approcher du trône, s'introduire au miniſtere, & de-là frapper plus ſûrement des coups qui les vengeront de leur ancienne impuiſſance, tandis que le François étonné, regrettera d'avoir pu ſouſcrire à de tels maux, après en avoir été avertis par les exemples affreux de trois ſiecles entiers. Vous direz, peut-être, *Docteur Hoth-man !* que je me perds inutilement dans des terreurs puériles, que mon imagination *fanatique* me ſuggére, que l'anthipathie que j'ai pour le Proteſtantiſme enfante ſeule toutes ces viſions..... Eh bien ! c'eſt d'après le témoignage d'un célebre Proteſtant même, que j'ai eſquiſſé ce tableau: écoutez, c'eſt *Grotius* lui-même qui parle (1) : " J'ai vu, dit cet Hiſtorien, j'ai vu dans ces derniers temps s'élever des hommes qui ont

(1) Grot. votum pro pace, tom. 4. p. 653. édit. in-fol. 1679.

voulu nous faire abandonner une Egliſe, où nos peres ont pris naiſſance, & qui s'en ſont ſéparés eux-mêmes; des hommes qui ont entrepris d'enſeigner & d'adminiſtrer les ſacremens de leur propre autorité, en diſant qu'il falloit obéir à Dieu, plutôt qu'aux hommes, comme s'ils avoient reçu du ciel la miſſion des Apôtres. Ils ont eu même l'audace de traiter les Rois d'idolâtres, & d'eſclaves des Papes. Ils ont invité les peuples à venir en armes à leurs Prêches; ils les ont ſoulevés contre les Magiſtrats; ils les ont excités à briſer les images, à renverſer les autels, détruire les Egliſes, à ſuſciter des guerres civiles, à prendre ouvertement les armes contre leurs Souverains. J'ai vu couler par-tout le ſang des Chrétiens; & conſidérant les mœurs de ces nouveaux Evangéliſtes, j'ai reconnu que bien loin d'en être meilleurs; ils étoient encore pires, ſur-tout dans les ſuccès, & qu'à force de combats, ils n'en étoient devenus que plus féroces,,. Ainſi s'exprimoit, mon cher Docteur, un célebre Politique de votre Secte, qui voyoit les choſes de plus près que vous & moi: dites après cela que c'eſt l'*ambition* & l'*avarice* qui me font deſirer que le Proteſtantiſme ſi funeſte à l'Egliſe & à l'état, demeure, à jamais, captivé par l'autorité des loix, qu'il ſoit forcé de reſpecter l'ordre public & le Miniſtere Apoſtolique.

Me. ROBINO.

Je conviens avec vous, Frere Pancrace, de tous les malheurs que cauſa autrefois à la France le parti des Proteſtans; mais aujourd'hui qu'il n'exiſte plus, ni *Guiſes*, ni *Mayenne*, ni *Coligny*, ni *Dandelot*, pour les ſoulever, que peut-on craindre de cette Secte? L'exiſtence civile, les titres de citoyens, d'époux, acheveroient de les maintenir dans une paix, une ſubordination parfaite: que gagneroient-ils alors à exciter des troubles? D'ailleurs, comptez-vous pour rien les punitions civiles, toujours prêtes à punir les coupables, & faites pour maintenir tout le monde dans les bornes du devoir & du reſpect; la France, dans un état de

force ſupérieure, n'a plus à redouter tous ces anciens abus, & quand on ſuppoſeroit aux Proteſtans l'eſprit de révolte, & d'indépendance que vous leur donnez, ou trouveroient-ils des arſenaux, des flottes, des canons, des ſoldats, des capitaines, des villes de refuge ? Non, Frere Pancrace, j'augure plus favorablement de ce rappel; j'augure qu'il procurera à la France un ample dédommagement des pertes que lui fit eſſuyer la révocation de l'Edit de Nantes, que le commerce & la finance y gagneront beaucoup, que l'induſtrie même y trouvera un nouveau véhicule, & que les émigrations enfin, qui ſe feront chez les Nations nos voiſines, tourneront toutes à notre profit.

Le Docteur HOTH-MAN.

Je ne me défends pas, Meſſieurs, des reproches que la France a droit d'adreſſer à ceux des Proteſtans qui n'écoutant que l'ambition ou le fanatiſme, ſe ſont portés à des excès condamnables. Je l'ai déjà dit, & je ne ſaurois trop le répéter, les abus d'une loi n'en détruiſent pas la ſageſſe; autre temps, autres mœurs : la diverſité d'opinions des ſujets ne doit point allarmer un Monarque, qui, comme Louis XVI, ſait que ſon premier devoir eſt de ſe conduire en Prince; il n'oubliera pas, ſans doute, le ſerment qu'il a fait le jour de ſon ſacre, de protéger, de défendre & conſerver la Religion Catholique dominante dans ſes Etats; mais en rempliſſant ce vœu religieux, il ne ſe diſpenſera pas de prendre un vif intérêt à une portion de ſes ſujets dont il a le cœur, la fidélité, & dont le ſeul crime eſt de penſer différemment des autres : il imitera en cela le bon, le juſte, le prudent Empereur Chrétien Valentinien I; » il ſe diſtingua ſi fort par ſa modération, dit un fameux Hiſtorien, qu'il témoigna une entiere impartialité dans la maniere dont il en uſoit envers ſes ſujets, de quelque Religion qu'ils fuſſent. Il n'inquiéta perſonne pour ce ſujet; il ne preſcrivit point tel ou tel culte qui

dût être permis dans ſon Empire ; il ne fit point d'Edits fulminants pour contraindre ſes ſujets à adorer la même Divinité que lui (1). » Et en effet, pourquoi n'aurions-nous pas droit aux procédés d'humanité de la part des Catholiques, eux qui ſe piquent de profeſſer une Religion charitable par excellence ? Vous prétendez que nous ſommes dans l'erreur ; eſt-ce par le mépris que vous nous ramenerez à la vérité ? Ne devriez-vous pas plûtôt compâtir à notre malheur ; depuis quand ſeroit-ce un crime à un aveugle de ne point voir, à un boiteux de ne pas marcher droit, à un manchot de n'avoir pas l'uſage de tous ſes membres ? Vous me direz, ſans doute, que ces défauts ſont de la nature & non des perſonnes : eh bien, je vous ſoutiens que l'erreur, fût-ce même en matiere de religion, eſt auſſi naturelle ; on y tombe par foibleſſe & non par malice ; donc c'eſt un malheur & non pas un crime.

Frere PANCRACE.

Un tel argument fait pitié, M. le Docteur ; & ſans approfondir ici vos définitions, je me contenterai d'en gémir, en vous faiſant cette ſimple queſtion : S'il exiſtoit un peuple de peſtiférés dans l'Europe, ſeriez-vous tenter de deſirer qu'on engageât le Prince à les attirer aux portes de la Capitale pour leur adminiſtrer des ſecours qu'ils s'obſtineroient à refuſer ? L'entrepriſe ſeroit pourtant généreuſe ; qui pourroit donc vous empêcher de l'effectuer ? Je vous entends ; c'eſt, dites-vous, qu'elle expoſeroit la vie de tous les citoyens..... Apprenez donc que c'eſt un plus grand mal de rappeller le Proteſtantiſme en France, puiſque c'eſt expoſer le ſalut des ames catholiques au plus grand danger. Nous n'avons pas à craindre que les Chrétiens ſe faſſent Turcs ni Juifs, il y a trop d'oppoſition entr'eux & nous ; mais les Proteſtans ſont ſi près de notre croyance, que pour peu qu'on leur accorde

(1) Ammieu Marcellin, Lib. xxx, Cap. ix.

une exiſtence civile, leur ſéduction eſt sure, & l'Egliſe Romaine aura la douleur de voir déſerter de ſon ſein un grand nombre de ſes enfans, qui iront calmer leurs remords dans une ſecte dont la liberté eſt ſi favorable aux paſſions. Quant à la tranquilité de l'Etat, quoiqu'en diſe Me Robinot, il y a lieu de tout appréhender pour elle ; les loix ſont inanimées d'elles-mêmes, & malgré la vigilance du Gouvernement, il ſera phyſiquement impoſſible d'arrêter les progrès d'une ſecte ambitieuſe, qui ne ſera retenue par aucun frein ; ne me parlez pas des punitions civiles : que peut redouter, je vous le demande, un fanatique affranchi de tous remords, & dont la conſcience eſt ravalée à l'état de nature. Vous voyez donc que l'Etat perdroit ſa tranquilité par l'exécution de ce projet, qui me paroît également contraire à l'intérêt politique.

TROISIEME RAPPORT,

Du Rappel des Proteſtans à l'intérêt politique.

Maître ROBINO.

Toutes les Nations ont blâmé Louis XIV, ſur les moyens qu'il mit en uſage pour extirper le Proteſtantiſme. Séduit par M. *de Louvois*, ce Monarque fut raiſonnable dans ſon projet, mais trop outré dans l'exécution, dont le ſuccès fut d'obliger *Louis le Grand* de ſigner un Traité de paix avec un garçon boulanger ; & de voir l'or, les manufactures, la population de la France paſſer chez nos ennemis ; auſſi depuis cet Edit révocatoire, le Miniſtere s'eſt-il toujours occupé des moyens de réparer cette faute par un rappel qui pût dédommager la France des pertes qu'elle en avoit éprouvée ; la circonſtance n'a jamais paru plus favorable pour exécuter un projet ſi digne de cette humanité qui caractériſe notre ſiecle : l'Etat eſt obéré ; en rappellant les Proteſtans, c'eſt le ſeul moyen de rétablir les finances, de profiter des trou-

bles de la Hollande, & de tromper la politique de l'Angleterre.

Le Docteur HOTH-MAN.

Ah ! maître Robino ! vous avez grandement raiſon de regarder la révocation de l'Edit de Nantes comme l'injuſtice la plus criante & la plus barbare envers nous, & comme une faute irréparable envers l'intérêt de l'Etat ; comment le Frere Pancrace peut-il nous regarder comme les ennemis de notre Patrie, nous, qui avons tout offert pour y rentrer, lorſqu'en 1758 nous avons propoſé au Miniſtere qu'il nous fût permis d'avoir deux villes dans chaque Province, où l'exercice public de la Religion Réformée auroit lieu ; nous engageant, pour reconnoître ce bienfait, digne d'un Roi, pere de ſes ſujets, de payer au 1 Janvier 1759 trente cinq millions de livres, & de fournir & entretenir deux mille hommes armés pendant tout le cours de cette guerre : le Clergé intrigua à la Cour, & le Conſeil du Roi rejetta nos propoſitions.

Frere PANCRACE.

C'eſt à tort, Docteur Hoth-man, que vous accuſez le Clergé du refus que Louis XV vous fit alors d'accepter vous vos propoſitions, qui n'avoient point tranſpirées ; le Maréchal Duc de Belle-Iſle pour lors Miniſtre, à qui vos députés s'adreſſerent, en eſt le ſeul auteur ; c'eſt cet excellent politique qui fit ſentir au Roi, qu'en admettant les Calviniſtes, c'étoit introduire des ennemis dans l'Etat ; que ces gens-là, n'oubliant jamais à quel prix ils y étoient entrés, ſeroient ſouples & dociles tant que les armes de France paroîtroient victorieuſes ; mais qu'on auroit peine à contenir leur inſolence ſi la fortune nous étoit contraire. Louis XV gouta ſes raiſons, & Sa Majeſté ajouta : » Je veux que cette affaire » propoſée & rejettée demain au Conſeil des dépêches, » apprenne à Monſeigneur le Dauphin & aux Miniſtres, » quels ſeront toujours mes ſentimens ſur la religion que

» je profeſſe (1) ». Louis XIV, a fait ce qu'il devoit en révoquant l'Edit de Nantes, il a délivré le Royaume d'un million de ſujets rébelles, & l'éloignement de cette foule de ſéditieux a plus ſervi qu'on ne croit l'intérêt politique; c'eſt au ſein de l'abondance & de la paix que naiſſent la population & les Arts. Vous prétendez, Maître Robino, que le rappel du Proteſtantiſme a toujours été le vœu du Miniſtere; cela peut être, & je le crois; mais qu'en conclure? ſinon que l'or eſt le premier & le plus grand agent du monde. Je ſais que ce projet a occupé la plume d'un Miniſtre-Magiſtrat; que M. *Turgot*, & après lui M. *Necker*, en ont ménagé l'exécution. Je ne me permettrai pas d'apprécier les motifs de ces Meſſieurs, mais ils ne peuvent m'empêcher de frémir, quand je penſe qu'il ne faut aujourd'hui qu'un ſeul trait de plume pour plonger la France dans ſes premiers malheurs. Vous avez beau exagérer l'avantage des circonſtances, peut-il être balancé avec les maux qu'elles entraîneroient? Nous avons aux portes du Royaume une nation rivale qui s'eſt toujours fait une cruelle politique de fomenter les troubles des Proteſtans, qui leur a fourni troupes, vaiſſeaux, argent pour profiter de nos diviſions; penſez-vous que cette même nation, qui épie le moment de ſe venger de la perte qu'elle a faite de l'Amérique, & qu'elle regarde comme notre ouvrage; penſez-vous, dis-je, que dans ces circonſtances mêmes, elle ne ſera pas la premiere à fournir aux Proteſtans tout l'or que vous en attendez, afin de s'aſſurer par-là d'un peuple d'alliés d'autant plus fideles, qu'ils tiendroient d'elle leur exiſtence; & d'autant plus redoutables, qu'ils exiſteroient au milieu de nous. Dites, après cela, que ce rappel eſt le vœu du Miniſtere. Ah! dites plutôt que c'eſt le vœu des ennemis de l'Etat, & non le vœu d'un vrai patriote. Rappellez-vous le ſtratagême qu'employerent les Grecs pour s'emparer de la ville de Troyes; ce cheval de bois qui renfermoit dans ſes flancs le trépas des Troyens, fut introduit

(1) Teſtament Politique du Duc de Belle-Iſle, Chap. 11.

dans

dans la ville par une confiance religieuse ; *Cassandre* eut beau s'opposer à l'aveuglement de ses concitoyens, en les avertissant du danger ; on mépriſa ſes conſeils, le coloſſe fut conduit au milieu de Troyes, en triomphe, & les malheureux Troyens n'ouvrirent les yeux à la vérité que pour voir leur ville en feu, au pillage, tomber au pouvoir de leurs cruels ennemis ; je vous laiſſe à réfléchir Maître Robino, ſur cette emblême.

Le Docteur HOTH-MAN.

Vous êtes meilleur théologien, Frere Pancrace, que bon politique ; & depuis que nous conférons enſemble vous ne départez point de ces deux idées : 1°. que la Religion Catholique eſt la ſeule véritable ; 2°. qu'un Roi Chrétien ne doit tolérer qu'elle dans ſes Etats. Mais, dites-moi, eſt-ce à vous à juger des intérêts politiques de l'Etat? Ignorez-vous que telle action qui paroît étrange, eſt couronnée quand on en connoît le motif. Le Roi, en nous donnant l'exiſtence civile, a conſulté ſa gloire & le bien de ſon Royaume, il ne vous eſt pas permis d'en douter ; comment oſez-vous ſuppoſer qu'il y ait à redouter l'Angleterre, puiſque c'eſt de l'Allemagne & de la Hollande que l'on verra arriver en France des familles entieres, comme dans un aſyle dont la protection des loix aſſurera la tranquilité. Comment oſez-vous avancer que ces émigrans qui viendront dépoſer aux pieds du trône leurs biens, leur fortune, pourront oublier un jour cette bonté paternelle avec laquelle le Monarque leur aura accordé ſon appui ? D'ailleurs, penſez-vous que le Miniſtere n'a pas peſé mûrement toutes vos conſidérations. Si vous n'étiez point, Frère Pancrace, un de ces frélons de la ſociété, dont le cyniſme fait le caractere, & une béface la fortune, je vous dirois : ſuppoſez-vous accablé de dettes, pourſuivi par des créanciers, tourmenté par votre propre délicateſſe ; que dans cet état déplorable un Juif, un Turc, vienne vous ouvrir ſa bourſe & vous tirer d'embarras ; vous amuſeriez-vous, avant d'accepter, à attaquer le *Talmud* & l'*Alcoran*, & à

faire des dissertations à perdre haleine ? non, sans doute, vous commenceriez par prendre la bourse, & ne verriez dans ces deux personnes que des êtres généreux qui auroient droit à votre estime & à votre reconnoissance.

Maître ROBINO.

Je ne vois aucun inconvénient à ce rappel du côté de l'intérêt de l'Etat ; car tous ces abus que vous redoutez, Frere Pancrace, supposent un très-grand laps de temps ; & il ne faut pas douter que le Gouvernement prendra toutes les précautions nécessaires pour les prévenir sagement. L'expérience, d'ailleurs, instruit plus que les raisonnements. Un danger que l'on connoît est facile à éviter. Ne croyez pas que l'Angleterre en ce moment se rejouisse de ce projet de la France ; elle va craindre pour elle-même ; elle sait combien la forme de son Gouvernement prête à la révolution, & craint qu'au premier moment, cette tolérance religieuse une fois admise en France, ses manufactures, son industrie ne s'en ressentent. Quant à la sûreté de l'Etat, comment n'y pas croire ? Voici toutes les Provinces du Royaume régie par des Assemblées Nationales, les taxes assises sur chaque Gouvernement vont être répandues par sa propre administration ; par conséquent toutes ces parties du Royaume, liées étroitement entre elles, ne peuvent que donner aux ressorts de la France une force respectable, que rien ne pourra détruire.

Le Frere PANCRACE.

Toujours des Sophismes ! toujours des systêmes captieux ! Je ne me flatte pas, Messieurs, d'être le premier Capucin du monde, mais je vois clairement que d'après vos principes, le Clergé de France n'a plus qu'une chose à faire, qui est de travailler de tout son pouvoir au maintien de la Foi, & de se préparer à détourner du Trône & de l'Eglise les maux affreux dont ils vont être

assaillis, d'implorer en silence le Ciel, & de regarder ce rappel comme une juste punition de Dieu. Je finis cette controverse par ces deux mots de réflexions, & c'est à mon siecle que je les adresse.

La base de tout Gouvernement porte sur la concorde des Citoyens & sur la subordination. Il ne suffit pas, pour la gloire d'un Monarque & pour le bonheur des Sujets, de commander à un peuple nombreux, mais à une nation religieuse, soumise, & tranquille sous la protection des loix. Les petits Etats s'aggrandissent par la concorde, les plus grands Empires ne peuvent supporter la moindre division; par-là même que leur grandeur rendant leur réunion impossible, contribue à précipiter leur ruine (1). Tant que la foi profondément gravée dans le cœur des Catholiques leur a inspiré une force proportionnée au danger qui le menaçoit, on les a vu détourner l'orage qui renversoit autour d'eux les trônes & les autels. Mais aujourd'hui que l'impiété, bravant les loix, marche tête levée, répand ses ténebres sur la face de la terre, sappe tous les principes du Gouvernement, étouffe dans une grande partie de la Nation le respect pour la Religion, la fidélité pour le Prince: aujourd'hui, enfin, que cette même impiété, par un système universel d'indifférence, a éteint presque par-tout le zèle & la charité, qui pourra arrêter les ravages d'une Secte qui par sa nouveauté seule plaira à tant de mauvais Chrétiens?

---

(1) Concordiâ parvæ res crescunt, discordiâ maximâ dilabuntur. SALUST.

FIN.